

COMMISSION DU FOOTBALL ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mme Véronique AMBLARD
MM. Jean-Noël AMBLARD, Jacky BLANCARD, Régis DEBATISSE, Jean-Paul MORERE.

Assiste à la réunion : M. Philippe AMADUBLE Président du District qui nous affirme tout l'intérêt qu'il porte au travail des commissions auxquelles il assiste chaque fois qu'il le peut. Nous pourrions compter sur son écoute et son soutien pour maintenir à flot le Football Entreprise.

* * * * *

Le Procès-verbal de la réunion du 15 SEPTEMBRE 2020 est adopté à l'unanimité.

► **INFO COUPE NATIONALE**

6 équipes engagées, 2 équipes seront qualifiées pour les 32^{ème} de finale : BIB, CHEMINOTS GERZAT, MEDICALE PLUS, MUNICIPAUX, TRAMINOTS et VOLVIC.

Voir le déroulement des rencontres sur le site de LAuRAFOOT / Procès-verbal Commission Football Diversifié.

► **ELECTION DU BUREAU**

2 candidats au poste de Président Véronique AMBLARD et Jacky BLANCARD. Après vote à main levée,

- Présidente : Véronique AMBLARD
- Vice-Président : Jacky BLANCARD
- Secrétaire : Jean-Noël AMBLARD
- Secrétaire Adjoint : Jean-Paul MORERE
- Membre : Régis DEBATISSE

► **COMPETITIONS**

- **Coupe Eugène SENIQUETTE** – 3 clubs engagés : CHAMALIERES ENTREPRISE, CHEMINOTS de GERZAT et MEDICALE PLUS.
- **Challenge BEAUDONNAT** – 1 club engagé : MEDICALE PLUS.
- **Championnat** – Les effectifs s'amenuisent encore un peu, LIMAGRAIN ne repart pas.

REUNION AVEC LES CLUBS

Tous les clubs sont représentés.

Le Président Philippe AMADUBLE se présente aux représentants des clubs et leur exprime sa satisfaction de voir le football repartir à nouveau après deux années difficiles dues à la COVID 19. Il leur rappelle l'effort financier très important fait par le District pour soutenir les clubs très impactés par la crise sanitaire. Il souhaite à tous une excellente saison.

M. André CUERQ, représentant la Commission Départementale des Arbitres et chargé des désignations assiste à la réunion.

► CHAMPIONNAT

Annonce de la composition des poules.

D1 : Médicale Plus 1 – B.I.B. F.C. 1 – Clt A.I.A. Asc 1 – Clt Gazelec 1 – Clt Municipaux 1 – Gerzat Cheminots 1 – Traminots Clt 1 – Volvic Sources F 1.

D2 : Médicale Plus 2 – B.I.B. F.C. 2 – C.H.U Clt – Ceyrat Entreprise 1 – Chamalières F.C. Entreprise 4 – Clt Gazelec 2 – Clt Municipaux 2 – Gerzat Cheminots 2.

► RAPPELS IMPORTANTS

- **Double Licence** : Le nombre de joueurs double-licence pouvant figurer sur une feuille de match est fixé comme suit : D1 = 8 DL ; D2 = 9 DL
- **Particularité** : CEYRAT Entreprise et CHAMALIERES F.C. Entreprise devront fournir au District (qui fera suivre aux clubs de D2) une liste de 30 joueurs maximum qui seront seuls autorisés à figurer sur les feuilles de match.
- **Forfait arbitrage** : Il reste fixé à 35 € par match.
- **Protocole du Fair-play d'avant match** : Supprimé suite aux mesures sanitaires.
- **Référent Covid** : Chaque club devra désigner un référent COVID sur FOOTCLUBS. D'autre part, les clubs devront se conformer strictement au protocole sanitaire mis en place par la FFF pour les rencontres et faire le contrôle du « Pass sanitaire » avant chaque match. Pour plus de renseignements se référer au PV-COMEX du 20 août 2021 sur le site de la LIGUE AuRA.

► REFERENT POUR LES MATCHS DE CHAMPIONNAT ET COUPES

En cas de report de match, l'équipe recevant devra prévenir au plus tôt :

- L'arbitre désigné pour la rencontre
- Le District à secretariat@foot63.fff.fr
- Les référents : Régis DEBATISSE au 06 78 20 90 26 ou regisdebatisse@hotmail.fr // Jean-Paul MORERE au 06 67 30 03 20 ou jeanpaulmorere@orange.fr

qui après concertation avec les responsables des deux équipes – feront une nouvelle programmation du match.

► REPORTS DE MATCHS

Suite à une décision de la commission, approuvée par le Comité de Direction du District il est rappelé que : « *Hors arrêtés municipaux ou décision des arbitres, à partir du 2^{ème} report il sera retiré 1 point au classement puis 1 point par report supplémentaire après avis du référent et de la commission* ».

► PARTICIPATION AVEC LES RESERVES DES JOUEURS AYANT EFFECTUE LE DERNIER MATCH AVEC UNE EQUIPE EVOLUANT AU NIVEAU SUPERIEUR

3 joueurs maximum sont autorisés à participer en équipe inférieure.

► SANCTIONS

Avertissements : La récidive d'avertissements est comptabilisée de manière indépendante si un licencié pratique dans plusieurs disciplines. Cela veut dire qu'il n'y a plus cumul entre club Libre et club Entreprise pour ce qui concerne leur championnat respectif.

Suspensions : Les sanctions inférieures ou égales à deux matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées, football libre ou football entreprise.

Par contre à **partir de trois matchs fermes** le joueur doit purger le nombre de matchs prévus dans les deux clubs et dans toutes les équipes où il est susceptible de jouer.

Participation : Tout club qui fera figurer en tant que suspendu un joueur sur une feuille de match aura match perdu même sans réserve de l'adversaire.

Par contre tout club qui utilisera pour une fonction officielle les services d'un joueur, d'un arbitre ou d'un dirigeant suspendu aura match perdu si des réserves ont été déposées en conformité avec l'article 22 du règlement de Ligue.

► ENVOI FMI

Au plus tôt après la rencontre.

► PAIEMENT DES RELEVES FINANCIERS

Bien respecter les dates d'échéance sous peine de retrait de point au classement. En cas de difficultés momentanées vous pouvez demander au District ou à la LIGUE de différer l'encaissement de votre chèque.

Les dates de relevé de compte sont les suivantes :

- Pour la LIGUE : 15 SEPTEMBRE, 30 NOVEMBRE, 28 FEVRIER, 30 AVRIL et 30 JUIN.
- Pour le DISTRICT : Un relevé de compte sera effectué tous les 2 mois

Attention – Il n'y a pas d'envoi par courrier des relevés financiers, ils sont consultables sur FOOTCLUBS après avoir reçu un mail sur la boîte ZIMBRA.

Pour la saison 2020/2021, la LIGUE nous a remboursé fin juin les cotisations 302 € et le District la totalité des engagements.

► VERIFICATION DES BOITES MAILS ZIMBRA

Il est conseillé de vérifier régulièrement vos boîtes mails pour obtenir les informations en cours et aussi éviter la saturation.

► ASSEMBLEE GENERALE D'AUTOMNE DU DISTRICT

Elle aura lieu **le Vendredi 5 NOVEMBRE 2021 au siège du District à COURNON D'AUVERGNE à 19h.**
Tous les clubs doivent être représentés sous peine d'amende de 100 € (les pouvoirs entre clubs sont autorisés pour cette AG = 2 pouvoirs plus son club).

* * * * *

La Commission procède ensuite avec les clubs au cadrage des matchs aller.

* * * * *

► PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le Mardi 18 JANVIER 2022 au siège du District à 18h00 pour la Commission et 19h00 avec les Clubs. Un rappel sera fait début janvier sur le site du District.

* * * * *

La Présidente :
Véronique AMBLARD

Le Secrétaire :
Jean-Noël AMBLARD